

**AGENT TERRITORIAL,
VOUS SOUHAITEZ VOUS RENSEIGNER
SUR L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE ?**

LE CDG 38 VOUS INFORME

MUTATION

Quand demander ?

DISPONIBILITÉ

Y ai-je le droit en tant que contractuel ?

CPF / CFP

Mon employeur peut-il refuser ?

DÉTACHEMENT

Quelle différence avec la mutation ?

PORTAGE DE CDI

Quelles conditions ?

TRAVAILLER DANS LE PRIVÉ

C'est possible ?

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ ET LA FORMATION

**MARDI
16 JUIN
2026**

De 9h30 à 11h30
ou de 14h à 16h

À LA TOUR-DU-PIN

POUR QUI ?

Agents titulaires et agents contractuels, en CDD ou CDI, occupant un emploi permanent

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

*mobilite.emploi@cdg38.fr
ou 04 76 33 25 20*

MERCI de préciser le créneau horaire choisi et votre numéro de téléphone.



CDG 38